



Adoption d'un enfant majeur qui a déjà été reconnu

Par **SuperOriginale**, le **15/01/2009** à **12:16**

Bonjour, ma question est très simple.

J'ai reconnu mon fils avant sa naissance le 03/02/75 et il est né le 23/05/75

Entre temps j'ai connu mon futur mari qui l'a reconnu à son tour avant que l'on se marient, de ce fait mon fils s'appelait à l'époque, GAUTHIER Antonio, Emile

Quand il eu atteint à peu près 23 ans, il me demande alors, s'il peut se faire adopter par des gens qui nous avaient très peu élevé pour ne pas faire l'armée soit disant et devenir, soutien de famille.

Je mis suis totalement opposé !!!

Or, il s'avère aujourd'hui ayant appris qu'il s'était quand même, fait adopter sans mon consentement et qu'il s'appelle : GAUTHIER-CHOLLET ainsi que mes deux petites filles !!!

Comment a t'il pu faire ????

Et as t'il le droit d'avoir fait cela dans mon dos !!!

Par **jeetendra**, le **15/01/2009** à **13:27**

bonjour, [fluo]l'adoption d'un majeur ne requiert pas le consentement de ses parents biologiques,[/fluo] son consentement et celui de la personne qui l'adopte suffit, cordialement